EPSA EL-991-PQ

ANNEXE

« MODÈLE ETABLI PAR LA CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CARROSSIERS CONSTRUCTEURS ET AVEC L'ACCORD DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE »

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

CAMIVA
S.A. au capital de 12.263.400 F
73230 ST-ALBAN-LEYSSE
✆ 79 75 66 66
Télex 320 934
Télécopie 79 70 54 40

Je, soussigné

demeurant à : Tél. :

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : DMS de l'Aube

21 rue Etienne Pedron 10 000 TROYES

la carrosserie suivante : INCENDIE (EPS 25m).

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

(1) le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) le porte à faux arrière du véhicule carrossé toutes saillies comprises ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les valeurs admises au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des Mines

(1) la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE :

Marque : RENAULT VI

Type : 40 RCE4

N° d'identification : VF640RCE40000[illegible]574

Nombre de places assises :
(conducteur compris)

Empattement : F ou F' : 4,85 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSÉ (hors tout)

Longueur L = 8,00 m

Largeur l = 2,15 m

Surface L × l = 17,20 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : — m

Porte à faux arrière du véhicule : a = 2,100 m

Longueur des ferrures et chevauchements : c = m

Porte à faux arrière utile : $\frac{T}{2}$ = — Y = m

Distance du Centre de gravité du chargement à l'axe de l'essieu arrière, ou à l'axe médian du tandem ou à l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux équidistants :

Y = 0,53 m

Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu avant ou du pivot :
(F ou F') - Y = 3,32 m

— Poids total autorisé en charge : PTAC = 9500 kg

— Poids à vide du véhicule carrossé = 8880 kg

PV = PC + M + Ca = kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)
PV. AV = 2940 kg

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4) PV.AR = 5940 kg

— Poids du conducteur et des passagers :
p : 75 kg × nombre de passagers (conducteur compris)
p = 90 X 3 270 kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (3)
p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = 270 kg
p. AV = $\frac{2\,p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = 1 kg

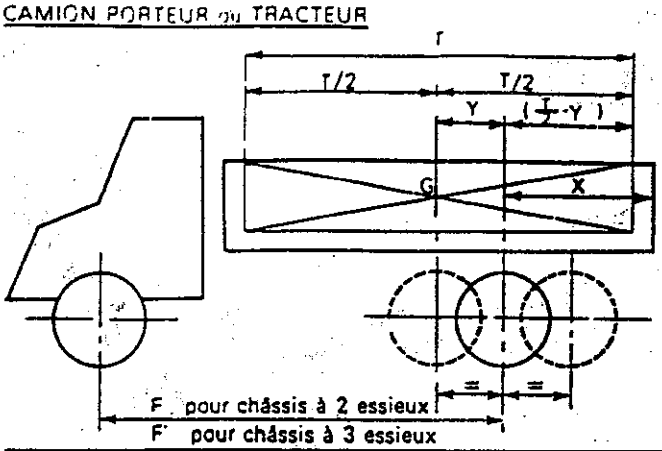
— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (3)
p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = 0 kg
p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = 1 kg

— Chargement : Ch = 350 kg
(Ch = PTAC — PV — p).

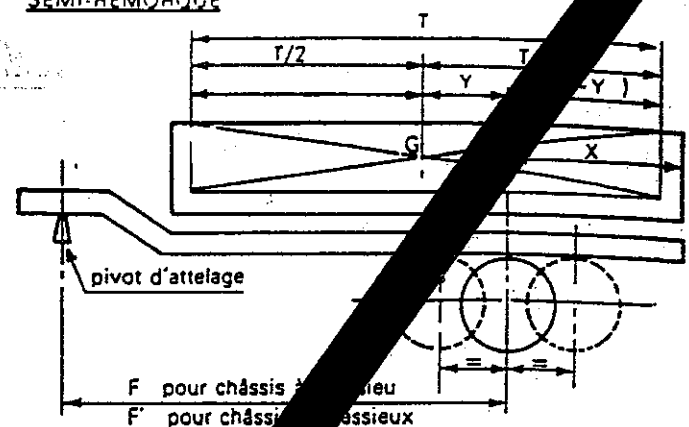
(1) Barrer la mention inutile.
(2) Voir notice descriptive.
(3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport

ANNEXE VI (suite)

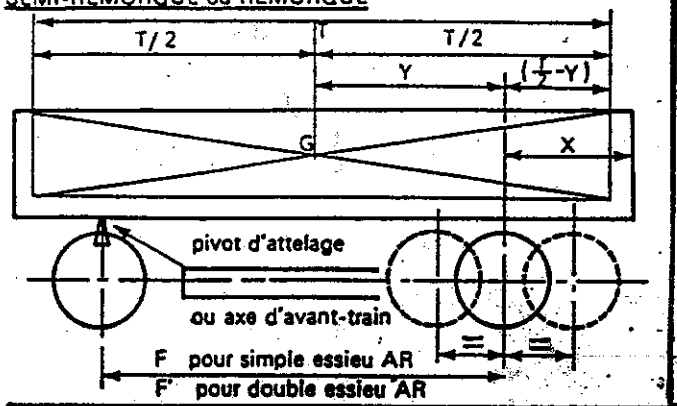
CAMION PORTEUR ou TRACTEUR



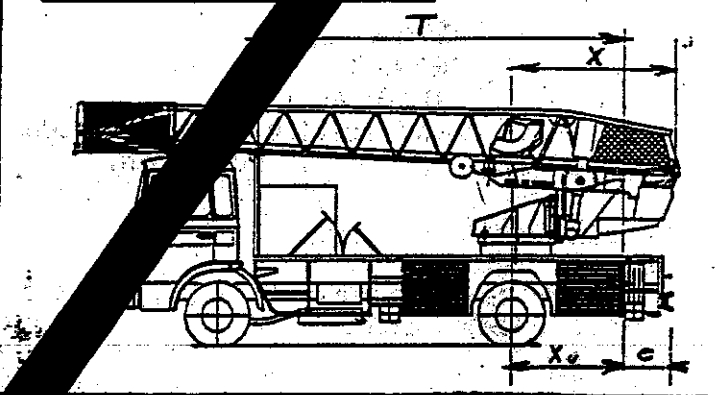
SEMI-REMORQUE



SEMI-REMORQUE ou REMORQUE



CAS PARTICULIERS (éventuellement)



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F \text{ ou } F'}$ = 350 × $\frac{0,53}{3,85}$ = 48 kg

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{(F \text{ ou } F') - Y}{F \text{ ou}}$ = 350 × $\frac{3,32}{3,85}$ = 302 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

Poids à vide : PV. AV	2940 kg
Poids conducteur et passagers :	
p. AV =	270 kg
Ch AV =	48 kg
PT AV total =	3258 kg
PT AV autorisé :	
minimal (2)	kg
maximal (2)	3400 kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : PV. AR =	5940 kg
Poids conducteur et passagers :	
p. AR =	0 kg
Ch AR =	302 kg
PT AR total =	6242 kg
PT AR autorisé :	
minimal (2)	kg
maximal (2)	6400 kg

Fait à ST ALBAN-LEYSSE le 21-11-95

signature et cachet

CAMIVA
S.A. au capital de 12.200.000 F
73230 ST-ALBAN-LEYSSE
☎ 79 75 66 66
Télex 320 934
Télécopie 79 70 54 40

(1) :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières à :

- l'axe de l'essieu AR pour un véhicule à 1 essieu AR;
- l'axe du tandem pour un véhicule à 2 essieux AR;
- l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux AR équidistants.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.